



# Évaluation Externe ESSMS 70 heures



## Conduire une Évaluation Externe dans un ESSMS

### Présentation

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale institue l'évaluation interne et externe des établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 du CASF (article L.312-8 du CASF).

Le Code de l'Action Sociale et des Familles pose l'obligation pour les établissements et services de faire «procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent par un organisme extérieur» liant ainsi la démarche d'évaluation au contenu d'une loi qui consacre la place de l'utilisateur et instaure la qualité comme exigence de l'action sociale.

Les organismes habilités à y procéder doivent respecter un cahier des charges fixé par décret. » (décret n°2007-975 du 15 mai 2007 relatif à l'évaluation) qui précise que les évaluateurs devront satisfaire à certains critères de compétences, attestés notamment par :

- « Une formation aux méthodes évaluatives s'appuyant sur celles existant en matière d'évaluation des politiques publiques et comportant une méthodologie d'analyse pluridimensionnelle, globale, utilisant différents supports » ;
- « Des connaissances actualisées et spécifiques dans le domaine de l'action sociale, portant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées, sur les orientations générales des politiques de l'action sociale et sur les dispositifs ».

La formation est construite sur la base d'une alternance d'apports théoriques, techniques et méthodologiques. Une formation pratique est proposée en fin de parcours.

Elle consiste en une mise en situation visant à permettre au stagiaire, placé pour l'occasion en position d'évaluateur externe d'un établissement ou d'un service social ou médicosocial, de se confronter aux exigences associées à la mise en œuvre d'une démarche évaluative et de faire l'apprentissage des habiletés qu'elle requiert.

Grâce à cette organisation, les participants disposent d'une « boîte à outil » permettant une mise en œuvre rapide des acquis de la formation.

### Compétences visées

Les compétences à maîtriser sont travaillées dans le cadre d'un parcours de formation organisé autour de six objectifs principaux :

- Maîtriser le cadre réglementaire et institutionnel de l'évaluation externe des ESSMS
- Évaluer un projet de service ou d'établissement
- Maîtriser les référentiels de bonnes pratiques professionnelles
- Savoir organiser la mise en œuvre de l'évaluation externe
- Rédiger le rapport d'évaluation externe
- Proposer des échanges et un temps d'analyse autour d'expérimentations de terrain

### Publics

Personnes ayant une solide expérience du champ social et médico-social désireuses de se former aux méthodes et aux techniques de l'évaluation externe des établissements sociaux et médico-sociaux.

### Cursus

**Rentrée :** Janvier  
**Durée :** 10 jours / 6 mois  
**Formation théorique :** 63 h  
**Formation pratique :** 7 h  
**Rythme :** regroupements mensuels de 2 jours

### Tarifs

**2450 €**  
**Frais de dossier :** 100 €

### Capacité d'accueil

**14 personnes**

### Recrutement

**En continu :**  
Les dossiers de candidature peuvent être envoyés à compter du 01 janvier de l'année en cours.

**Date limite de dépôt :**  
6 semaines avant le début de la formation

### Contact

Responsable formation  
**Philippe NECTOUX**

Informations  
**Myriam LANGEVIN**  
✉ [mlangevin@collcoop.org](mailto:mlangevin@collcoop.org)  
☎ 04 42 17 03 15



## Contenu

### Module 1 - 14 h

*Le cadre légal, réglementaire et méthodologique de l'évaluation sociale et médico-sociale*

- Identifier le cadre légal et réglementaire qui organise l'évaluation dans les établissements et les services sociaux et médico-sociaux
- Maîtriser les principes des démarches qualité (certification ISO et certification hospitalière) et de la méthodologie d'évaluation des politiques publiques

### Module 2 - 14 h

*L'évaluation d'un projet d'établissement ou d'un projet de service*

- Décliner opérationnellement l'objectif assigné à l'évaluateur externe de « porter une appréciation globale » sur un projet d'établissement ou un projet de service

### Module 3 - 14 h

*L'évaluation au regard des bonnes pratiques professionnelles*

- Identifier les « bonnes pratiques professionnelles » qui entrent dans le champ de l'évaluation sociale et médico-sociale
- Porter une appréciation sur la démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue conduite par l'établissement ou le service

### Module 4 - 14 h

*La démarche d'évaluation externe*

- Maîtriser la mise en œuvre d'une évaluation externe
- Savoir rédiger un rapport d'évaluation externe

### Module 5 - 14 h

*Formation pratique sur site (7h) / Retour d'expérience (7h)*

- Retour d'expérience organisé autour de la présentation par les participants d'une évaluation conduite en tout ou partie et aux ajustements ou mesures correctives liés à cette expérimentation

La formation est organisée chaque année entre les mois de janvier et juin. Elle se déroule dans les locaux du Collège Coopératif. L'enseignement est assuré par R&H ORGANISATION, entreprise de conseil en organisation et management des établissements.

Ce module de formation s'inscrit dans la culture commune à l'ensemble des cadres du secteur social et médico-social et tend à développer les principes de la garantie de l'effectivité des droits de l'usager.

Les modules d'évaluation interne et externe s'avèrent en effet particulièrement pertinent pour les cadres développeurs (titulaires ou non d'un Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale) ainsi que pour les chefs de services (titulaires ou non du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale).

Retrouvez le catalogue complet de nos modules courts de formation sur le site internet du CCPAM [www.collcoop.org](http://www.collcoop.org).



## A noter

Une session de formation peut être ajournée pour des raisons pédagogiques, notamment lorsque le nombre de candidats inscrits s'avère insuffisant\*. Le cas échéant, les candidats sont avertis par courriel au plus tard sept jours avant le début de la formation.

\*10 personnes minimum

## Allègements

La validation totale de ce module peut donner droit à des allègements sur des domaines de formation pour les diplômes suivants: DEIS ou CAFERUIS.

Cette possibilité reste subordonnée à l'inscription et à l'admission du stagiaire dans un parcours de formation préparatoire pour l'une de ces formations.



## Évaluation & Validation

### Évaluation

A l'issue de la formation, une mise en situation d'évaluation externe d'un établissement ou d'un service social ou médico-social est proposée à chacun des stagiaires ayant suivi la formation. Le retour d'expérience effectué dans le cadre du cinquième module de formation (9ème et 10ème journées) permet, avec le concours du formateur et du collectif des participants, de procéder à une auto-évaluation des compétences acquises dans le cadre du parcours de formation.

### Validation

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chacun des stagiaires ayant suivi l'intégralité du cursus de formation. Les enseignements dispensés dans le cadre de la formation «Conduire une évaluation externe» sont capitalisables dans la perspective de l'entrée dans un parcours de formation diplômant (CAFERUIS, DEIS) effectué au Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée.

## Plus d'infos

